Certification

Nom du produit	**Poudre grise n° 1**	Numéro de lot	**26K015**
Date	**10/06/2026**	Date de péremption	**10/2031**
Classification	**Particule magnétique non fluorescente**	Bon de commande	

Le matériau d'inspection par particules magnétiques et le numéro de lot indiqués ci-dessus sont certifiés conformes aux spécifications suivantes.

- Code des chaudières et des appareils sous pression de l'ASME, section V, paragraphe T-731, selon le cas, édition 2007-2025, examen non destructif
- ASTM E-709-21, paragraphes 8.1.1, 8.2, 8.3 et 8.4.
- ASTM E-3024/E3024M-22a, paragraphe 5.5.1.
- MIL-STD-2132F, 29 mars 2016, paragraphe 6.1.3.
- NAVSEA T9074-AS-GIB-010/271 Paragraphe 4.3.3.1

Ce matériau est certifié exempt de mercure et a été fabriqué sans équipement contenant du mercure.

Les numéros de lot apparaissent sur les étiquettes des contenants en vrac et sur le fond des aérosols.

Laurie Marx
Gestionnaire du contrôle de la qualité

Magnaflux
155 Harlem Ave
Glenveview IL 60025
P: 1-847-657-5300